

XLIII.

LES PLÉNIPOTENTIAIRES ESPAGNOLS

POUR LA NÉGOCIATION DE LA PAIX

AU ROI PHILIPPE II.

(Mémoires de Granvelle, XXXIV, 2.)

Lille, 9 septembre 1558.

Sire, vostre majesté verra par nos aultres lectres¹ le discours de ce que nous avons négocié avec les connestable de France et mareschal de Saint-Andrey²; et pour satisfaire à ce qu'elle nous a commandé de luy dire nostre advis, il nous semble (à correction de vostre dicte majesté et saulf le meillieur advis des seigneurs qui sont rière elle) que les moiens que jusques à ores les dessusdictz mectent en avant ne sont ny telz comme ilz avoient donné espoir, ny sur lesquelz l'on puisse faire fondement vaillable en ceste négociation. Nous verrons si d'icy alors que nous aurons nouvelles de vostre majesté ilz diront davantaige, dont en ce cas vostre dicte majesté sera advertie en diligence; et s'ilz ne dient riens, que vostre majesté nous pourroit commander de retourner, et prenant congé d'eulx, s'ilz dient ne pouvoir passer plus avant sans avoir nouvelles du roy leur maistre et qu'ilz y persistent, que en ce cas nous leur permettions d'escrire lectre à leurdict maistre que nous puissions veoir, advertissantz par icelle de ce qu'est icy passé et de mectre en la dicte lectre les moiens qu'ilz nous ont mis en avant, déclairantz que nous en sumes contantez et demandans son bon plaisir; et

¹ Ce compte rendu des premières conférences est entièrement lacéré; il n'en reste qu'un fragment sans intérêt.

² Ces deux guerriers, comme on sait, étaient demeurés prisonniers des Espagnols à la bataille de Saint-Quentin.

s'ils y adjousteront que l'on ne leur permect escrire secret, affin qu'ilz ne donnent advis à leurdict maistre ny en ce ny en aultres choses. Mais quant à la responce que leurdict maistre leur fera, que l'on les assure qu'elle leur sera délivrée sans estre veue de qui que ce soit, voire et la pourra appourter ung trompette françois qui la délivrera luy-mesme. Et s'ilz escrivent, que nous attendrons icy la responce, et sinon que nous nous en retournions devers vostre dicte majesté, pour de bouche lui faire plus ample rapport, pour veoir ce qu'elle nous voudra commander davantage, sans dire que l'on rompe la négociation, pour, quant et comme l'on en pourra avoir besoing, la rattacher; mais que l'on remaine lors, et en ce cas de le nostre retour, le connestable incontinent à Gand, et le marechal chemin de Breda. Et pour fin de ceste, etc. . . . De Lisle, ce ix^e de septembre 1558.

XLIV.

L'ÉVÊQUE D'ARRAS

AU DUC DE SAVOIE.

(Mémoires de Granvelle, XXXIV, 1-2.)

Lille, 9 septembre 1558.

Monseigneur, j'ay ce jourd'huy receu les lectres de vostre altèze, avec celles qu'a rapporté nostre homme; je l'attens demain pour l'instruyre de ce qu'il aura à faire, pour veoir si nous sçaurions par son moien tirer quelque chose de ces gens¹, selon le moien que le prince d'Oranges, le conte de Melito et moi avons advisé par ensemble; mais il ne donnera l'escrit, car il n'y a remède de le retourner

¹ Le connétable et le maréchal de Saint-André.